CCAS

SOLIDARITÉ, DIGNITÉ, JUSTICE

Depuis leur création en 1946 en France, les Activités Sociales de l’énergie fédèrent et rassemblent les personnels des entreprises de la branche des Industries électriques et gazières autour de valeurs et d’activités communes.

Entièrement gérées par et pour les salariés de la branche des industries électrique et gazière, les Activités Sociales portent depuis qu’elles existent un projet unique dans le paysage des droits sociaux en France.

Fières et attachées à leur modèle et à leurs valeurs – Solidarité, Dignité, Justice sociale – elles sont néanmoins particulièrement attentives aux changements qui traversent le monde.

NOTRE HISTOIRE

**LE 8 AVRIL 1946, L’HISTOIRE DES ACTIVITÉS SOCIALES COMMENCE…**

… au moment même où la loi de nationalisation de l’électricité et du gaz devient une réalité, grâce à la pugnacité de Marcel Paul, ministre de la Production Industrielle, et d’une poignée de femmes et d’hommes.

L’aventure des Activités Sociales de l’énergie est officiellement lancée lors de la parution du décret approuvant le statut national du personnel des Industries électriques et gazières le 22 juin 1946.

AUJOURD’HUI NOTRE HISTOIRE CONTINUE

En 2017, des négociations historiques entre les fédérations syndicales, les employeurs et les pouvoirs publics ont abouti à la réécriture de l’article 25 du Statut national du personnel des Industries électriques et gazières, actant la pérennisation de notre modèle géré par et pour les électriciens et gaziers, actifs et inactifs, à partir d’un financement basé sur l’activité et la création de richesse.

En 2019, les Activités Sociales, CCAS et CMCAS, bénéficient à plus de 670 000 personnes, soit 1% de la population française.